

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir, Omnibus.  
3 — 43 — — Express.  
2 — 19 — — matin, Poste.  
8 — 52 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 41 minut. mat. Express.  
11 — 42 — — matin, Omnibus.  
6 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

A toutes les époques de notre histoire militaire on s'est préoccupé de l'importante question de l'organisation d'une réserve. Depuis 1818, de nombreux essais ont été tentés, mais sans succès. Tous les systèmes proposés, ou même parfois mis momentanément en pratique, ont été successivement abandonnés, et le problème attend encore une solution.

Cette lacune de notre organisation militaire sera comblée par le projet relatif à la réunion dans des dépôts d'instruction d'une partie du contingent de chaque classe, projet qui sera mis à exécution le 1<sup>er</sup> février prochain.

Suivant ce projet, une portion seulement du contingent annuel ira combler, dans les différents corps de troupes, les vides produits par les libérations, la maladie ou toute autre cause accidentelle; la seconde portion sera réunie dans les dépôts des corps pendant trois mois la première année, pendant deux mois la seconde, et un mois seulement la troisième, afin d'y recevoir une instruction sommaire, puis renvoyés le reste du temps dans ses foyers, en vertu de congés, et rendus ainsi à la vie civile.

Dans chaque département on réunira, autant que possible au chef-lieu, les jeunes soldats de cette deuxième partie du contingent destinés à l'infanterie; les hommes destinés à la cavalerie ou à l'artillerie seront groupés dans les garnisons de cavalerie ou dans les écoles d'artillerie les plus voisines.

Si l'on compare ce système avec celui que l'on a mis en pratique depuis le commencement de l'Empire, et qui consiste à prendre tous les ans le contingent en entier et à en renvoyer une partie après deux ou trois ans de présence sous les drapeaux, on reconnaît que le nouveau système est pour la population un véritable soulagement. La facilité d'augmenter ainsi rapidement l'effectif de l'armée en cas de nécessité permet de n'exiger d'une partie des hommes appelés à servir le pays que quelques mois seulement de leur temps pendant un petit nombre d'années, et de rendre ainsi à l'agriculture et à l'industrie des bras qui faisaient défaut, et que l'armée

retrouverait exercés à manier le fusil, si les circonstances venaient à l'exiger.

Une dépêche de Naples annonce que le prince de Carignan, après avoir consulté le baron Poerio, a nommé conseillers de la lieutenance: pour intérieur et agriculture, M. Liborio Romano; pour la justice, M. d'Aossa; pour la police, M. Spaventa; pour les finances, M. Laterza; pour l'instruction publique, M. Imbrani; pour les affaires ecclésiastiques, M. Mancini; pour les travaux publics, M. Oberty. Le prince de Carignan a institué une commission pour les finances, sous la présidence de M. B.-M. Manna.

Dans la composition du nouveau conseil de lieutenance ou, ce qui revient au même, du ministère napolitain, c'est comme on l'a vu, M. Liborio Romano qui est chargé du poste difficile du ministère de l'intérieur, et c'est naturellement à lui qu'incombera la plus grosse part de responsabilité dans les faits qui vont s'accomplir. (*Le Pays*).

Une correspondance particulière dit que le paquebot des Messageries impériales, qui avait relâché à Malte, est arrivé à Naples, ayant parmi ses passagers le général Klapka. Ce chef hongrois arrive de Constantinople, et se rend à Caprera, auprès de Garibaldi.

Des correspondances de Naples, du 15, reproduites par le *Corriere mercantile*, annoncent que plusieurs milliers de Bourbonniens, sous le commandement du général Lovera, sont entrés, par le territoire romain, dans les provinces napolitaines et ont attaqué des corps piémontais d'une force moindre, concentrés à Tagliacozzo. Après une heure et demie de combat, les Italiens durent se retirer sur Avezzano. — Le général Sonnaz, avec des renforts, est parti pour Sorra.

Naples, 19. — La réaction les Abruzzes a été réprimée. La flotte italienne est partie pour Gaëte. La population a bien accueilli les nouveaux conseillers. — Havas.

Naples, 19 janvier, 11 h. du soir. — L'amiral

français a quitté aujourd'hui les eaux de Gaëte avec le reste de la flotte française.

Toulon, 19 janvier. — L'amiral Le Barbier de Tinan a dû quitter Gaëte ce soir avec la *Bretagne*, le *Fontenoy* et la frégate *Prony*, qui rentreront directement à Toulon. L'*Ariège* les précède. La corvette la *Mouette* tiendra seule station à Gaëte. Ces dernières dispositions sont sûres et définitives. — Havas.

Le départ de notre escadre de Gaëte ne laissera pas la Méditerranée dépourvue, dans la partie qui réclame en ce moment une surveillance toute particulière.

Déjà le vaisseau le *Solon*, commandé par le capitaine de Besplai, a reçu l'ordre de partir pour Naples, et plusieurs avisos sont chargés de faire la garde de tout le littoral méditerranéen, depuis Civita-Vecchia jusqu'aux côtes de Sicile.

Le principal but de cette mesure est de sauvegarder, par des forces suffisantes, les intérêts du commerce français, qui sont très-considérables, comme on sait, dans tous ces parages.

Le vaisseau le *Tage*, que nous avions devant Messine, vient de rentrer à Toulon. Il n'y a maintenant devant cette place qu'une frégate à vapeur anglaise. (*Le Pays*).

Voici une lettre de Mazzini adressée à M. Brofferio qui préoccupe beaucoup les esprits.

Mon très-cher,

Je n'ai pas, bien entendu, ombre de difficulté contre la conférence en principe, et j'accepte la villa que vous m'indiquez; mais j'ai besoin d'un délai, pour des causes particulières dépendant de la position exceptionnelle dans laquelle les libérateurs de l'Italie me retiennent. A peine certains empêchements vaincus, je me rendrai à l'endroit indiqué, et j'avertirai en temps opportun l'ami Brofferio.

Il est utile, cependant, que je profite de ce délai, afin que Brofferio sache par vous la position dans laquelle j'entends me maintenir. Je dis cela parce que je crains que ma lettre puisse être mal comprise, et qu'il s'agit entre nous d'agir loyalement.

Cette lettre n'est pas un premier pas, c'est le

## FEUILLETON

## LES COUREURS D'AVENTURES.

## L'AVENTURIER.

(Suite.)

## CHAPITRE VII. — RENDEZ-VOUS FRATERNEL.

Après les plus chaleureux embrassements, Roland dit à Frédéric d'un ton de regret :

— Ah! mon ami, combien il est fâcheux que tu n'aies pas accepté mes propositions à notre retour d'Angleterre!... Tu serais mon second à bord de l'*Accommodant*, tu aurais eu ta part dans toutes nos prises; mais c'est égal! sache que j'ai gagné une fortune considérable et qu'elle est à ta disposition.

— Merci, Roland. Au point où en sont les choses, il faudrait être millionnaire pour réussir, à moins qu'elle y mette une énergie dont je doute quelquefois.

— Elle! De qui parles-tu, Frédéric?

— D'Elisa Branteuil; n'as-tu pas reçu ma dernière lettre?

— Quoi! tu m'as écrit?

— Oui, je t'ai entretenu d'elle, de mes craintes, de mes espérances et de Georges Barzien, un fat de Paris

qui lui est fiancé par la volonté de son oncle et de sa mère.

— Je n'ai rien su de tout cela; je n'ai pas pris pied à Saint-Malo depuis plus de deux mois; je suis entré en relâche tantôt dans un port, tantôt dans un autre, et cette fois je sortais de la rivière de Morlaix, quand la corvette de tout-à-l'heure m'a coupé la route de terre. La lune est pleine, les nuits sont claires, je n'ai pu lui échapper; j'ai passé devant Brest sans pouvoir m'y réfugier, et j'essayais de gagner le port de la Corogne, quand vous êtes survenu fort à propos.

— Je t'ai trouvé téméraire d'engager le combat quand nous étions encore si loin.

— Je comptais sur vous; ai-je eu tort?

Après une courte digression maritime, les deux amis en revinrent au sujet d'Elisa. Frédéric raconta dans le plus grand détail tout ce qui s'était passé à Rochefort.

Roland l'engagea de nouveau à renoncer à ses projets d'amour.

— De grâce, mon ami, dit Frédéric, n'essaie plus de me dissuader. Je n'aime qu'Elisa; tant qu'il me restera le moindre espoir, je ferai tous mes efforts pour atteindre jusqu'à elle.

Roland eut l'air de réfléchir.

— A quoi penses-tu donc?

— Aux moyens de te guérir ou de te donner celle que tu aimes. Mais aurai-je le temps? Je l'ignore. Ainsi, tu

comptes te rendre à Paris à la fin de la campagne de la *Gazelle*.

— Le plus tôt que je pourrai.

— Moi aussi; dans ce cas, j'irai, je te le promets!

— A Paris donc!

— A Paris.

Après s'être donné ce rendez-vous, les deux amis remontèrent sur le pont; la chaloupe de la *Gazelle* venait réclamer ceux de ses gens qui avaient passé sur le brig à la fin au combat.

Frédéric les reconduisit à leur bord.

Roland fit armer son canot et se rendit aussi à bord de la goëlette, afin de remercier le capitaine de la part qu'il avait prise à sa délivrance. La journée se passa en démonstrations amicales, tandis que les équipages poussaient activement les travaux de réparation.

Il serait réjouissant d'examiner Tremblay dépeignant à ses camarades les hauts faits de Frédéric; le brave matelot n'oubliait que ses exploits personnels. Pour s'emparer du pavillon anglais, il n'avait pas en moins de trois adversaires à combattre, et s'était montré plus brave que le dernier des Horaces, car il leur tint tête à tous les trois à la fois, et les défait presque en même temps.

— M. Dormont, disait-il, est un bon enfant, un vrai Français, quoi! Il s'est manié comme un malin, à la manière de Jean-Bart, le premier à bord. Il vous a dématé un aspirant anglais pour commencer, puis deux



dernier. C'est le sinon, non, proféré avec plus de logique et avec plus de détermination invariable que celui de Manin.

Je suis républicain, je resterai républicain; je conserve, dans tous les cas, mon droit de propagande pacifique républicaine par la voie de la presse; j'aurai recours à l'action ou et quand cela sera possible, si la proposition de ma lettre au roi n'est pas acceptée.

Incliné devant la souveraineté nationale, convaincu par des faits qu'aujourd'hui la majorité du pays, non-seulement accepte, mais encore désire la monarchie de Victor-Emmanuel, partisan de l'unité italienne plus que de toute autre chose, je crois qu'il est de mon devoir de dire au roi: Si vous voulez vraiment et efficacement obtenir l'unité nationale, nous sommes prêts à vous aider. Vainquons ensemble. Nous nous taisons sur le reste.

Quand le pays émancipé se donnera à nous, ce dont vous ne pouvez douter, nous ne nous y opposerons pas, nous ne l'agiterons pas en sens contraire. *Le lendemain (il si dopo)*, c'est une allusion à Mazzini, qui arrive toujours le lendemain, *il si dopo*, disent ses adversaires, en exil ou dans mon pays, j'écrirai comme avant les convictions de mon âme. *D'abord*, nous nous limiterons à mettre sur notre drapeau: *Unité, liberté*.

Cela, entendons-nous, est sérieux. Je suis trop avancé en âge et trop connaisseur d'hommes et de choses pour me faire illusion.

Les intentions cachées, indéterminées, sont sans valeur pour moi. Je n'accepte pas l'union, l'unification progressive, et les transactions de conscience telles que de marcher en avant dans dix ans. Je n'accepte pas qu'on me dise: Nous prendrons aujourd'hui les duchés, demain un autre morceau d'Italie; ensuite, nous attendrons que le Pape meure; et dans deux ou trois ans, nous referons la guerre pour prendre Vienne à l'Autrichien.

Les meilleures intentions, même celles des rois, dépendent de la vie ou de la mort du monarque, d'un changement de ministère, d'un fait qui se produit à l'étranger, toutes choses que nous ne pouvons accepter comme condition de salut. Le fait du jour présent est devant nous; c'est sur lui que nous devons fonder notre œuvre.

Le fait d'aujourd'hui est la révolution du Centre. C'est elle qui doit faire le point d'appui à la levée en masse. Il faut que la monarchie s'unisse résolument à la révolution et nous aide à la rendre rapidement italienne.

Ma proposition part de la conviction où je suis que le Piémont et la révolution sont assez forts pour achever l'œuvre.

Pour cela, il faut révolutionner le Sud. Cela fait, entre l'armée actuelle napolitaine, les milices siciliennes, celles qui existent déjà en Piémont, dans le Centre et en Lombardie, celles qui sortiraient de l'immense élan que ce fait produirait en Italie, nous nous trouverons forts de 500,000 hommes et d'une marine. La victoire est alors rapide comme un trait.

Si la monarchie sarde n'a pas un homme qui sente par intuition, par puissance de génie révolutionnaire, cette vérité, tout contact est inutile, l'accord est impossible. Que chacun alors fasse ce qu'il peut.

Cinq cent mille hommes sous les armes, le peuple d'Italie derrière eux, serait un *fait accompli*, à qui l'Europe des peuples applaudira, l'Europe des rois saluera en murmurant (*brontolando*).

Louis-Napoléon ne peut faire la guerre au Piémont et à l'Italie; il ne peut envoyer ses armées au Sud, sans que la guerre s'allume contre lui en Prusse, en Allemagne, en Angleterre. Si la diplomatie sarde ignore ces choses-là, elle est bien mal renseignée.

Révolutionner le Sud est chose facile, pourvu qu'on le veuille. Je ne demande pas que le Piémont entre en lice le premier et prenne l'initiative. L'initiative, nous la prendrons, nous.

Ce que je demande, si le roi veut vraiment l'unité italienne, s'il entend dans une semblable entreprise apaiser tous les partis, est ceci:

Les gouvernements du Centre, — une parole du gouvernement sarde à ces derniers suffit, — c'est qu'ils mettent fin au scandale d'une persécution contre nous qui déshonore la cause nationale, et rendent l'accord possible. Qu'on laisse en paix les exilés tant qu'ils ne se rendront pas coupables d'actes hostiles contre la tranquillité intérieure, qu'ils puissent parcourir librement ces terres italiennes qu'on dit libres; nous n'en abuserons pas par une publicité dangereuse.

Que le gouvernement sarde donne à Garibaldi l'assurance, soit directement, soit par Ricasoli ou Farini, que s'il agit au delà de la frontière actuelle, il aura les vœux et l'approbation facile du Piémont; qu'il aura son concours si l'Autriche ou les autres puissances voulaient intervenir entre les Italiens et leur maître.

A ces conditions loyalement remplies, nous promettons sur l'honneur:

Secret absolu sur tout ceci; aujourd'hui, demain, tant qu'il plaira au gouvernement sarde;

L'insurrection de la Sicile, à peine les nôtres auront passé la Cattolica; avant même, s'il le faut, pourvu qu'on nous avertisse;

L'insurrection napolitaine, aussitôt que Garibaldi sera sur la frontière des Abruzzes; et entre l'insurrection de Sicile et le mouvement des provinces, l'insurrection de Naples devient certaine.

L'offre d'annexion au roi qu'il devra accepter purement et simplement: cette offre, toute opposition cessant de notre part, est également certaine; Le reste viendra de soi.

Et tout cela devra se faire rapidement. Le temps perdu retourne à l'avantage de l'ennemi. Les gouvernements du centre commencent à manquer d'argent. Le mécontentement, par suite de la désillusion éprouvée, s'augmente dans l'ombre, il éclatera en anarchie.

Les moyens de défense du royaume augmentent. L'inertie fatigue les peuples et les volontaires. Les mouvements se localisent. L'enthousiasme se perd. Il faut agir ou périr. Nous ne provoquons pas les mécontentements des peuples, mais nous devons les utiliser pour combattre, dans la première crise, maîtres décrépits, gouvernements épuisés. Si nous n'agissons pas, nous tomberons inévitablement, — je le dis avec douleur et certitude, — dans la guerre civile et l'anarchie.

Avec un instant de résolution, le Piémont peut faire que l'Italie soit. Le roi peut devenir l'homme du siècle.

Si ces bases peuvent être acceptées, traitons, et sur-le-champ. Au cas contraire, toutes négociations deviennent inutiles. Je suis irrévocablement déterminé à rester absolument indépendant dans ma conduite, si ces propositions sont jugées excessives.

Mais que le gouvernement sarde ne se fasse pas illusion sur sa position. Il ne connaît ni le peuple ni les partis, s'il ne comprend pas que deux mois encore de tergiversations peuvent changer la popularité apparente dont il jouit en un antagonisme et en un souffle de réaction.

Communiquez, etc. JOSEPH MAZZINI.

Le dernier discours prononcé par S. M. Guillaume I<sup>er</sup> a vivement ému l'opinion publique dans le Danemark. Notre correspondant particulier de Copenhague nous dit que pendant un instant tous les esprits ont été à la guerre et que l'on se prépare d'ailleurs à une défense des plus vigoureuses.

« Le jour même, nous dit-il, où le discours prononcé par le roi de Prusse, à l'ouverture des » chambres, a été connu à Copenhague, M. Hall, » le président du conseil, en donna connaissance » au roi, qui ordonna la réunion immédiate du » conseil d'État, afin de délibérer et d'aviser aux » moyens à prendre pour la défense du pays. Toutes les mesures proposées par le ministre de la » guerre furent discutées et adoptées séance » tenante; depuis longtemps pareille unanimité » n'avait régné au sein du conseil. »

Selon d'autres renseignements, l'armée nationale va être immédiatement et considérablement augmentée, tous les soldats en congé seraient rappelés, la cavalerie danoise portée à son effectif de guerre et l'infanterie armée de fusils rayés; toutes les forteresses vont être mises dans un état complet d'armement, enfin, une contribution extraordinaire, que les duchés eux-mêmes auront à subir, sera levée pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Nous avons tenu à rapporter cette disposition des esprits à Copenhague et le sentiment qui anime toutes les classes de la société. Mais il ne nous est pas possible de croire déjà à des résolutions arrêtées soit dans l'esprit de la Prusse, soit dans les conseils de la diplomatie. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'à l'époque des discours royaux, et même avant, la Diète de Francfort a plusieurs fois émis cette opinion que la Confédération seule avait qualité, en pareille affaire, pour arrêter la conduite à tenir et que, malgré les paroles de S. M. Guillaume, la Diète ne ferait que ce qu'elle aurait résolu après de longues et sérieuses délibérations, et après avoir consulté les intérêts commerciaux et maritimes de la confédération germanique.

La nouvelle de la mort simultanée du comte et de la comtesse de Montémolin a produit en Espagne une sensation qui s'explique par une douloureuse coïncidence, mais elle n'a influé en rien sur les idées générales du pays. A ce point de vue, on peut dire que la mort du comte et de D. Juan son frère n'a été remarquée que par leurs amis.

La reine, d'ailleurs, à l'occasion de ce double événement, a décidé que la cour prendrait le grand deuil pour six semaines et le demi-deuil pour six autres semaines. (Le Pays.)

soldats de marine de deux coups de flanc; le reste s'est fait à la pointe... Nous étions dedans! On leur a marché sur le ventre jusqu'à la dunette....

Mais nous pardonneriez-vous, Anna, les longueurs de ce combat de mer?

Nous en doutons, et c'est pourquoi nous sauterons à pieds joints par-dessus les diverses rencontres de nos croiseurs.

Dès le prochain chapitre, nous les retrouverons en pleine terre ferme, à Paris: l'un arrivant de Saint-Malo, où l'*Accommodant*, tout délabré, vint désarmer pour être démolit; l'autre débarquant de la *Gazelle* avec un congé de quelques mois.

#### CHAPITRE VIII. — LES CORSAIRES A PARIS.

Six ou huit mois après le combat de l'*Accommodant* et de la *Gazelle* contre la corvette anglaise, Frédéric arrivait à Paris. Son ami Roland l'attendait et se jeta dans ses bras quand il descendit de voiture.

Le capitaine-corsaire menait alors le plus grand train; il avait réalisé d'immenses parts de prises, et, suivant l'usage de ses pareils, il se réservait de prendre la mer dès qu'il aurait dévoré en plaisirs sa fortune improvisée.

Roland était homme de bons conseils, et, chose plus

rare, il savait au besoin se conduire en conséquence. Cependant il n'était rien moins qu'avare; il avait adopté les us et coutumes de son aventureuse profession: la richesse n'était point pour lui la fin, mais le moyen; l'en blâme qui voudra! Il trouvait juste et raisonnable de dépenser en quelques jours ce qu'il avait conquis en quelques mois. Son armateur, du reste, lui faisait construire un brig qui devait égaler l'*Accommodant* et les Anglais couvraient encore les mers.

Nous ne cacherons pas néanmoins qu'il avait acheté, chemin faisant, une ferme considérable: c'était une poire pour la soif. Le reste devait être dissipé dans les règles.

Roland occupait un appartement somptueux dans le quartier à la mode, ne se refusait rien, et rangeait au premier rang parmi ses plaisirs celui de jouir franchement de son opulence avec son jeune camarade et vieil ami Frédéric Dormont.

L'enseigne avait croisé, s'était battu plusieurs fois, et avait fini par rentrer au port sans y ramener grand-chose. Il avait beaucoup brûlé et coulé, fort peu capturé; l'on ne s'enrichit pas à pareil jeu. La *Gazelle*, d'ailleurs, ayant dû partager proportionnellement avec la frégate, sa conserve, tous les bénéfices de la campagne, la part individuelle de chacun était presque nulle.

Le capitaine-corsaire n'avait pas si mal employé son temps. Après comme avant l'affaire que nous avons racon-

tée, il prit nombre de navires marchands, les amarina et les ramena heureusement en France.

Tels furent, en analyse, les premiers sujets de l'entretien des deux officiers. Or, il importe de ne point perdre de vue que Roland, bien que corsaire par circonstance, avait conservé son grade et son rang dans la marine militaire, et qu'un ordre ministériel pouvait d'un jour à l'autre, le rappeler au service en sa qualité de lieutenant de vaisseau. Il le savait, mais ne doutait pas que ses exploits ne fissent prolonger en sa faveur la mesure d'exception dont il s'était rendu digne. Il engagea même Frédéric à songer sérieusement à la course.

— Matelot, dit-il, lorsqu'expirera ton congé, nous ferons en sorte d'obtenir pour toi une permission semblable à la mienne.

L'enseigne ne répondit pas sans prononcer le nom d'Elisa.

— Encore! murmura Roland.

— Toujours! dit Frédéric.

Une longue pause suivit; il ne s'agissait plus de combats ni de croisières. Roland avait les yeux fixés sur son ami, qui baissa les siens, et fit ses efforts pour étouffer un soupir.

(La suite au prochain numéro.)



Dans l'assemblée générale du corps municipal qui a eu lieu à Pesth le 17 janvier, M. Deak a combattu, l'adoption immédiate de l'exercice de la justice. Il a exposé que pour le moment il n'y aurait qu'à choisir entre la législation autrichienne et l'anarchie; il propose de maintenir les lois autrichiennes jusqu'à ce que, par les ordres de l'*Index curiae*, ce changement se fasse dans la législation. Cette proposition a été adoptée. (Le Pays.)

Une dépêche particulière de Bucharest nous apporte quelques informations qui nous paraissent mériter une sérieuse attention sur les sourdes menées du parti italo-hongrois dans les Principautés danubiennes. Cette dépêche confirme sur tous les points les renseignements suivants que nous trouvons dans une correspondance reproduite par un journal de Marseille. (Idem.)

« Nous avons ici depuis quelques jours, est-il dit dans cette correspondance, quelques garibaldiens envoyés en éclaireurs, et qui comptent prochainement se rendre sur le Danube; ils font partie de la nouvelle légion italo-hongroise, et ne se font pas prier pour révéler le plan dont on parle tant, et qui consiste, en gros, à soulever toutes les populations qui séparent la Turquie de l'Autriche. Ils présentent ce plan comme depuis longtemps arrêté et convenu avec les Serbes, les Monténégrins et les Moldo-Valaques.

« La Serbie, de son côté, joue cartes sur table et fait franchement cause commune avec la révolution. En ce moment, et comme prologue du drame qu'on prépare, elle organise des bandes armées qui doivent se disperser en Bosnie et en Herzégovine et y exercer le brigandage, pillant et tuant un peu partout, mais surtout dans les villages chrétiens. Quand ces massacres auront pris une certaine extension, on s'arrangera de façon à les attribuer au fanatisme musulman. »

L'office Renter publie la dépêche suivante de Washington, le 4 janvier. — La convention de la Caroline du Sud a rendu une loi qui punit de mort la guerre contre le nouvel Etat; elle a transféré le pouvoir judiciaire fédéral aux cours de justice de la province et le pouvoir législatif à l'assemblée.

Le nouveau gouvernement de la Caroline du Sud aurait l'intention d'affamer les troupes fédérales qui occupent le fort Sumter et de les attaquer à l'aide de radeaux; on a proposé de couler bas le cutter fédéral s'il pénétrait dans le port de Charleston pour percevoir les revenus.

Les forts Savannah et de Mobile ont été pris par la milice. On prête au parti républicain le projet d'occuper Washington pour empêcher la prise de possession par M. Lincoln de la présidence des Etats-Unis.

On voit par le télégramme qui précède que la situation des Etats-Unis semblait prendre chaque jour une allure plus décisive et plus grave.

Le *Globe* de Londres porte que la Caroline du Sud comptait sur l'appui de M. Buchanan, et que le président n'ayant pas montré à temps toute la fermeté désirable, la séparation n'aurait probablement pas lieu maintenant sans guerre civile. Toutefois, cette appréciation ne saurait être acceptée avant que des renseignements plus précis nous soit parvenus. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Bulletin du Moniteur* :

Les rigueurs de la saison et la suspension des travaux, qui en est la suite, ont frappé durement les classes nécessiteuses, et nous disions ces jours derniers avec quel empressement nos voisins d'Angleterre venaient au secours de ces misères au moyen d'abondantes souscriptions. Nous n'avions pas, en France, besoin de cet exemple pour apprendre à alléger le sort de ceux qui souffrent, et nos institutions de charité, qui fonctionnent avec tant d'efficacité, ont déjà soulagé, sans bruit, d'innombrables souffrances.

Mais il faut des efforts exceptionnels pour faire face aux nécessités d'une saison exceptionnelle, et LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, toujours préoccupés du sort des classes pauvres, viennent de prendre une noble initiative que les personnes riches ou aisées s'empresseront d'imiter.

Par les ordres de Leurs Majestés, une somme de 95,000 fr. a été mise à la disposition de M. le préfet de police, qui devra la distribuer aux classes nécessiteuses en bons de pain et en bons de combustible. Les distributions, qui comprendront 200,000 bons de pain et 15,000 bons de chauffage, ont commencé immédiatement par les soins de MM. les commissaires de police de Paris.

Cet exemple donné de si haut sera suivi, et chacun voudra contribuer à alléger les souffrances des pauvres par de prompts et abondants secours.

— On parle toujours, dit le *Journal des Travaux publics*, de la refonte des taxes postale et télégraphique. Le poids de la lettre simple serait, dit-on, ramené au système décimal et élevé à 10 grammes, en même temps que le coût de la dépêche télégraphique serait abaissé à un chiffre qui permettrait d'en faire un usage beaucoup plus fréquent.

Il est question de diminuer la taxe sur les envois d'argent, de telle sorte que l'expéditeur d'une somme inférieure à 100 fr. n'ait pas à payer plus que l'expéditeur de deux billets de banque de 100 fr. chaque.

Enfin, l'administration des postes, s'inspirant de l'exemple de l'Angleterre, délivrerait des bons de poste au porteur, ce qui épargnerait aux destinataires un déplacement presque toujours préjudiciable, surtout dans les campagnes.

— On écrit de Paris à l'*Indépendance* :

Je vous parlais, il y a quelques jours, de dix-sept chaloupes canonnières construites par ordre de l'Empereur à l'usine de la gare de Saint-Ouen; on me dit d'assez bonne source que le nombre de ces canonnières sera porté à deux cents. A côté de ces mesures d'une nature toute militaire, l'Empereur s'occupe d'offrir à la population parisienne le spectacle d'une curiosité navale; Sa Majesté, qui s'est livrée à beaucoup de recherches d'antiquités à l'occasion de sa traduction des *Commentaires de César*, a donné ordre que l'on construisit une trirème sur le modèle exact des anciens vaisseaux de la marine romaine. Cette trirème se construit du côté d'Asnières par les soins de M. Mangin, ingénieur de 1<sup>re</sup> classe, et d'après les travaux de M. Jal, historiographe de la marine et conservateur des archives.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Par arrêté du 18 décembre 1860, M. le ministre de l'instruction publique, vu la délibération prise par le conseil départemental de Maine-et-Loire, sur la proposition de M. le Préfet et vu l'avis de M. le Recteur, a décerné aux instituteurs et institutrices de notre arrondissement les récompenses honorifiques pour l'année scolaire 1859-1860, ainsi qu'il suit :

*Médaille de bronze.* — M. Marteau, instituteur à Varennes-sous-Montsoreau.

*Mention honorable.* — M. Gautier, Pierre, instituteur à Martigné-Briand.

*Mentions honorables.* — M<sup>me</sup> Levasseur (sœur de Saint-André-de-la-Puye), institutrice à Saumur; M<sup>me</sup> Jouannet (sœur de Saint-Charles), institutrice à Gennez.

#### LA LANTERNE FUNÉRAIRE

DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE SAINT-NICOLAS.

Du lugubre sommet de ce triste fanal,  
De la lanterne funéraire,  
S'échappe chaque nuit un long cri sépulcral.  
Est-ce une voix céleste ou le râle infernal  
De la mort qui s'adresse aux vivants de la terre?

A environ 80 mètres au-devant du côté sud de l'église St-Nicolas, derrière les maisons qui bordent la grande rue de ce nom, se trouve un monument historique fort intéressant, mais presque ignoré parce qu'il est caché par d'autres constructions qui le dérobent à la vue des archéologues étrangers. Il est très à désirer que l'autorité locale le prenne sous sa surveillance et assure sa conservation, d'autant plus qu'il peut être détruit d'un jour à l'autre par les indifférents et qu'il est très-rare dans son genre. C'est un lambeau ou fanal funéraire vulgairement nommé *lanterne des morts*.

Ce monument, tout en pierre, date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Son plan est un carré terminé par une pyramide à huit pans dont le sommet s'élève à environ 12 mètres au-dessus du sol. La partie carrée a 3 mètres de hauteur depuis le sol jusqu'à la naissance de la pyramide; chacun de ses angles, très-épais, est légèrement prolongé par un clocheton à deux égouts. Sa dimension dans œuvre est 5 mètres 53 centimètres de longueur sur 4 mètres 43 centimètres de largeur; elle est percée sur chaque face d'une grande arcade en cintre surbaissé.

Autrefois, dans tous les cimetières un peu importants, il y avait ce monument ou une chapelle sépulcrale; celui-ci paraît avoir tenu lieu des deux. L'intérieur de sa partie carrée est assez grand pour qu'on y pût placer un cercueil et l'autel orienté où se disait la messe d'inhumation.

Dans le lanternon qui couronnait le sommet de la pyramide était placé le flambeau funéraire qui consistait en une lampe que l'on allumait le soir pour l'éteindre au matin et dont la clarté nocturne rappe-

lait aux passants la nuit qu'ils étaient près d'un cimetière et qu'ils devaient prier pour les morts.

Cette sainte pratique, qui n'a cessé dans certaines contrées qu'avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, fournissait matière aux plus extravagantes superstitions chez le vulgaire qui croyait entre autres que les morts avaient besoin d'être éclairés la nuit et que les âmes des défunts venaient se purifier au feu de la lanterne avant de paraître devant Dieu.

Cette construction a beaucoup d'analogie avec ces étranges mais commodes cheminées que l'on établissait jadis dans les châteaux forts et dans les maladreries. On allumait le feu au milieu, et, au moyen du courant d'air établi par les ouvertures des faces, la fumée s'élevait perpendiculairement pour sortir par un orifice ménagé au sommet de la pyramide. Dans les châteaux forts elles servaient particulièrement à faire chauffer l'eau, l'huile, la poix, le plomb fondu et autres substances meurtrières que l'on faisait pleuvoir sur la tête des assiégeants par les machicoulis; dans les maladreries elles étaient destinées aux besoins culinaires ou au chauffage des eaux thermales. Il est possible qu'en dernier lieu celle dont nous parlons ait servi à ces derniers usages, car elle était assez voisine du sanitat dont les bâtiments irrégulièrement disposés joignaient l'ancien cimetière de St-Nicolas, dans lequel se trouvait la lanterne.

Nous le répétons, il est à désirer, dans l'intérêt de notre histoire monumentale, que ce petit monument soit muni de l'attention scientifique et législative, car, outre que le temps le dégrade, l'ignare indifférence qui lui a déjà porté atteinte peut le faire disparaître entièrement.

Vers 1780 on l'a transformé en habitation, en divisant l'intérieur par un plafond et en établissant une cheminée du côté de l'est. Ces adjonctions n'empêchent point encore de distinguer la structure primitive, mais elles n'y font pas moins tache.

Respectons et conservons nos monuments, et surtout nos monuments anciens, de quelque genre qu'ils soient; c'est un des moyens par lesquels une nation et même une localité sage et éclairée peuvent signaler leurs lumières et se distinguer aux yeux des étrangers.

Ils sont les pièces justificatives de notre histoire, ils sont comme les portraits de famille témoignant des usages et de la grandeur de nos ancêtres; si nous les laissons tomber, nous ne pourrions les remplacer et nous nous attirerions la risée des étrangers et le blâme de la postérité.

HENRI BLOUDEAU.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODÉ.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche, venue par la voie de Rome, et que nous mentionnons sous toutes réserves, assure que le général Cialdini aurait fait, le 20 au matin, des propositions au roi de Naples. Le général piémontais, en demandant la reddition de Gaëte, offrait, dit-on, au roi de mettre à sa disposition deux frégates pour le transporter avec sa famille au point où il croirait devoir se rendre. Il offrait, en outre, 6 mois de solde aux soldats renfermés dans la place, et la reconnaissance des grades des officiers qui seraient incorporés dans l'armée sarde. D'après la même dépêche, ces propositions n'auraient pas été prises en considération. — Havas.

Il y a eu à Rome, le 18 janvier au soir, une manifestation saufédiste.

L'*Opinion* publie une dépêche annonçant que François II refuse de souscrire aux propositions de reddition et que la flotte italienne a pris devant Gaëte la place de la flotte française. L'amiral Persano a déclaré le blocus de Gaëte et publié une proclamation annonçant qu'il laisserait quelques heures de temps aux habitants qui voudraient partir. Par suite de cette déclaration de blocus, les navires étrangers ont quitté le port. On croit que le bombardement commencera le 22. — Havas.

#### AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)



**Marché de Saumur du 19 Janvier.**

Froment (hec. de 77 k.) 23 41	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 22 50	Paille hors barrière 48 26
Seigle . . . . . 16 —	Foin . . . . . id. . . . . 64 66
Orge . . . . . 14 —	Luzeine (les 750 k.) 62 40
Avoine (entrée) . . . . . 10 —	Graine de trèfle . . . . . 60 —
Fèves . . . . . 16 40	— de luzeine. 26 —
Pois blancs . . . . . 36 —	— de colza . . . . . 28 50
— rouges . . . . . 52 —	— de lin . . . . . 26 —
Cire jaune (50 kil) . . . . . 250 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . . —
Huile de noix ordin. 65 —	— cassées (50 k.) 66 —
— de chenevis. . . . . 48 —	

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS.**

Coteaux de Saumur . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 160 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 140 à »	

(1) Prix du commerce.

Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 <sup>re</sup> id. 100 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 90 à »	
Saint-Léger et environs 1860 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 90 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 80 à »	
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 <sup>re</sup> id. 90 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 80 à »	
La Vienne, 1860 . . . . . 75 à 80	

**ROUGES.**

Souzay et environs . . . . . 125 à 150	
Champigny, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 260 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 210 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 210 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 140 à »	
Varrains, 1858 . . . . . 150 à 170	
Id. 1859 . . . . . 120 à 140	
Bourgueil, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 170 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à »	

Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 135 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 125 à »	
Restigny . . . . . 125 à 140	
Chinon, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 140 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 130 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 130 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 120 à »	

**BOURSE DU 19 JANVIER.**

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 25  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 96 70.

**BOURSE DU 21 JANVIER.**

4 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 67 50.  
5 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 96 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Une somme de MILLE FRANCS, en un rouleau de pièces d'or, a été PERDUE sur le parcours suivant : place de la Bilange, rue Saint-Jean, Puits-Neuf, place Saint-Pierre et rue Saint-Pierre.

On promet une récompense. La rapporter au bureau de police. (39)

**A VENDRE**

LES

**BIENS IMMEUBLES**

Dépendant de la succession de la dame DESHAYES-MARTEAU,

Situés dans la commune d'Antoigné,

Consistant en une maison nouvellement construite, et 11 hectares 90 ares de terre et vigne en cinquante articles.

Ces immeubles peuvent être aisément vendus en détail.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (40)

On demande 8 ou 10,000 fr.,

A rente viagère.

S'adresser à M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué. (41)

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**AVIS**

Mercredi 23 janvier 1861, de sept heures à neuf heures du soir, continuation de la vente de M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 58. On vendra quantité de bons ouvrages, gravures, objets de fantaisie, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Un JEUNE HOMME, travaillant depuis 15 mois dans une étude de notaire, désire trouver une PLACE dans une étude de 3<sup>e</sup> classe.

S'adresser au bureau du journal.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS.**

Le samedi 26 janvier 1861, à midi, il sera procédé, au manège des Ecuycrs de l'École impériale de cavalerie de Saumur, à la vente aux enchères, par suite de réforme, de trois chevaux d'officiers.

On paiera comptant, et 5 pour 100 en sus.

Saumur, le 21 janvier 1861.

Le Receveur des Domaines, P. VING.

(44)

**TRAITÉ DE L'AMÉLIORATION DES LIQUIDES**

Tels que vins, alcools, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, kirchs, bières, sirops, cidres, poirés et vinaigres, contenant la manière de les fabriquer, améliorer, clarifier et conserver, ainsi que l'art de déguster, reconnaître et classer les vins, etc., etc., 1 vol. grand in-18, 3 fr. et 3 fr. 20 c. franco par la poste.

Envoyer un mandat de poste, ou des timbres-poste à 20 c., à M. LEBEUF, quai Saint-Michel, 23, à Paris.

**A VENDRE**

PLANT DE VIGNE ROUGE, de 3 ans bien, enraciné.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (621)

**A CEDER DE SUITE**

Pour cause de maladie,

**UN MAGASIN D'HORLOGERIE**

Situé dans un bon quartier de la ville d'ANGERS.

Faisant 30,000 francs d'affaires par an; très-bonne clientèle; douze ans de bail.

S'adresser à M. LORÉ, 47, rue Plantagenet, à Angers. (25)

**A CEDER DE SUITE**

Un Fonds de Librairie,

Dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1861,

**UNE PORTION DE MAISON**

Située à Saumur, rue Royale, Actuellement occupée par M. MÉNORÉ, marchand,

Et consistant en boutique, arrière-boutique, cave, buanderie, plusieurs chambres à coucher et greniers.

S'adresser à M. MAYAUD et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (26)

**PORTION DE MAISON**

**A LOUER**

Présentement,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, Avec ou sans cour, remise, écurie et vastes caves, située route d'Angers, en face la gare des voyageurs.

S'adresser à M. DELANOUE, rue Saint Jean. (27)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

**PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ**

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

**VIN ET SIROP DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE**, approuvés par l'Académie impériale de médecine. Notre QUINUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes fébrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre Vin de Quinum contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville. (459)

**Compagnie Coloniale**

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE DES

**CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE**

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT (Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (du Roule et des Bourdonnais) ENTRE LES RUES)

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C<sup>ie</sup> COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C<sup>ie</sup> COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de surfin et d'extra-fin: elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement Bon Ordinaire, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme Chocolats Fins, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C<sup>ie</sup> COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C<sup>ie</sup> COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLÉ	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE . . . . . 2 f. 30 c.	BON ORDINAIRE 3 f. . . . .	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN . . . . . 3 . . . . .	FIN . . . . . 3 50	SUPERFIN, la boîte . . . . . 2 f. 25 c.
SUPERFIN . . . . . 3 50	SUPERFIN . . . . . 4 . . . . .	EXTRA, la boîte . . . . . 2 50
EXTRA . . . . . 4 . . . . .	EXTRA . . . . . 5 . . . . .	EXTRA-SUPER, la boîte 3 . . . . .

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots : COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINIT et C<sup>ie</sup>.

**BIBLIOTHÈQUE CHOISIE**

Rue Traversière, 3, à Saumur.

**LIVRES EN LECTURE**

M<sup>me</sup> Swetchnie, par M. de Falloux, 2 vol.  
Scènes de la Vie chrétienne, par Margerie.  
Rome devant l'Europe, par M. Sauzet, ancien président de la chambre des députés.  
Les Combats de la Vie, par Bathilde Bouniol.

Imprimerie et librairie d'ERNEST MAZERAU, place de la Beuffeterie, 11, à Loudon (Vienne).

**EN VENTE:**

**AVIS A MES VOISINS CULTIVATEURS**

Par CH. KARCZEWSKI.

Prix : 2 francs 25 centimes.

P.-S. On peut se procurer cet ouvrage au bureau du journal et chez tous les libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.